



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

**Groupe de travail des normes de qualité  
des produits agricoles**

Soixante-treizième session

Genève, 7 et 8 novembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Objectifs de développement durable et travaux menés sous les auspices  
du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles****Objectifs de développement durable et travaux menés sous  
les auspices du Groupe de travail des normes de qualité  
des produits agricoles****Présenté par le secrétariat**

Le présent document a pour objet de résumer et d'expliquer la contribution des travaux du WP.7 à la réalisation des objectifs de développement durable. Il fait fond sur les états des lieux menés par les sections spécialisées.

Les contributions respectives des sections spécialisées de la normalisation des plants de pomme de terre, des fruits et légumes frais et des produits secs et séchés figurent dans le document informel INF.1. Celle de la Section spécialisée de la normalisation de la viande sera communiquée en temps voulu.

Le présent document a été établi selon le document ECE/CTCS/2015/7 (chap. II, sect. A, sous-section c).



## **Objectif 2 des objectifs de développement durable : « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »**

**Cible 2.2 : « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante »**

Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles contribue à la réalisation de cet objectif :

- En améliorant l'accès des exploitants agricoles aux marchés ;
- En améliorant l'accès des consommateurs à une alimentation saine et nutritive ;
- En définissant dans les domaines suivants, en particulier en ce qui concerne les plants de pomme de terre, un ensemble de principes directeurs susceptibles d'être utilisés pour réduire au minimum les effets des maladies, parasites et autres anomalies affectant la pomme de terre et, partant, diminuer les risques de mauvaises récoltes et promouvoir une sécurité alimentaire durable :
  - Fiabilité des approvisionnements en produits alimentaires de base ;
  - Maintien de la diversité génétique ;
  - Protection de l'environnement ;
  - Aide aux petits exploitants agricoles ;
  - Suppression des obstacles techniques au commerce ;
  - Emploi d'une terminologie commune.

**Cible 2.3 : « D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles »**

Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles contribue à la réalisation de cet objectif :

- En améliorant le rôle des femmes dans l'agriculture et dans les services d'appui, ainsi que leur contribution au revenu de leur famille ;
- En faisant appel à toutes les méthodes commerciales, de l'exploitation jusqu'au marché ;
- En faisant connaître les exigences des marchés éloignés pour faciliter la commercialisation des produits des petits exploitants agricoles ;
- En ajoutant de la valeur en fournissant un outil permettant d'accroître les bénéfices en jouant sur le rapport qualité/prix et d'améliorer la résilience des exploitants agricoles ;
- En créant des normes donnant des orientations sur l'objectif de production ;
- En contribuant aux possibilités d'ajout de valeur (emplois autres qu'agricoles notamment) ;
- En promouvant les possibilités de développement ;
- En envisageant des méthodes nouvelles pour faciliter les exportations ;
- En diminuant les coûts au moyen de règles et de procédures plus efficaces et harmonisées pour le commerce des fruits et des légumes frais et secs ;

- En améliorant la formation en ce qui concerne les exigences du marché ;
- En encourageant l'amélioration des compétences dans le domaine agricole.

## **Objectif 12 des objectifs de développement durable : « Établir des modes de consommation et de production durables »**

**Cible 12.3 : « D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte »**

Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles contribue à la réalisation de cet objectif :

- En luttant contre les pertes de produits alimentaires en favorisant la qualité des produits ou en distinguant les produits de qualité ;
- En établissant des normes qui, en garantissant la comestibilité des produits, contribuent à réduire les déchets ;
- En faisant en sorte que les produits ne satisfaisant pas aux normes puissent tout de même être transformés ou consommés ;
- En faisant en sorte que les dispositions des normes relatives à la qualité respectent les différents systèmes de production ;
- En étant en partie à l'origine d'indications relatives aux conditions de stockage ou de manutention permettant d'augmenter la durée de conservation du produit (concernant l'ensemble de la chaîne de production et de distribution) ;
- En aidant les acheteurs à énoncer leurs exigences de façon claire ;
- En luttant contre les pertes de produits alimentaires par la clarification des exigences relatives à la qualité ;
- En soulignant, notamment en ce qui concerne la culture des pommes de terre, que les plants de qualité supérieure, qui permettent d'obtenir les meilleurs rendements, sont le fondement d'une agriculture durable. Le maintien d'un niveau élevé de qualité permet de créer des emplois et de la richesse et d'augmenter le pouvoir d'achat des populations rurales grâce :
  - À une utilisation plus rationnelle des ressources ;
  - À la diminution du volume de déchets tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
  - À une agriculture plus rentable ;
  - À la mise en commun des connaissances ;
  - Au commerce durable ;
  - À la protection des intérêts des consommateurs ;
  - À la diminution de la dépendance à l'égard des pesticides chimiques et à la lutte intégrée contre les ravageurs.

## **Objectif 17 des objectifs de développement durable : « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser »**

Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles contribue à la réalisation de cet objectif :

- À travers des partenariats avec toutes les parties prenantes pour le commerce national et international ;
- À travers des activités de développement équitable et des actions menées avec les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile ;
- En veillant à ce que tous les pays puissent participer aux réunions et à l'établissement de normes et bénéficier d'une assistance technique ;
- En fournissant un appui au renforcement des capacités à la demande et au sein des pays en développement ;
- En permettant à tous les pays de connaître les meilleures pratiques au niveau international ;
- À travers les éléments énumérés ci-après, dans la mesure où la CEE joue, pour tous les États Membres de l'ONU et, en particulier, pour les pays en transition et les pays en développement, le rôle d'un espace de concertation, assure l'égalité d'accès à l'élaboration et à l'application des normes, ainsi qu'à la formation dans ce domaine, et donne la possibilité à des pays des quatre coins du monde de mettre en commun les meilleures pratiques, de se pencher ensemble sur les nouvelles technologies et les questions scientifiques et de mutualiser les compétences spécialisées pour renforcer la coopération et les capacités et pour faciliter le commerce équitable :
  - Collaboration et coopération entre et avec toutes les organisations ;
  - Facilitation de l'échange des connaissances en s'appuyant sur les capacités locales et l'acquisition de technologies et de pratiques nouvelles ;
  - Références et terminologie communes ;
  - Normes internationalement reconnues.

**Cible 17.11 : « Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 »**

Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles contribue à la réalisation de cet objectif :

- En élaborant des normes pour le commerce des produits provenant des zones tropicales et tempérées ;
  - En créant des normes facilitant l'accès aux marchés internationaux dans la mesure où elles clarifient les exigences des acheteurs ;
  - En améliorant la visibilité et la traçabilité des produits en œuvrant à l'identification du pays d'origine/de l'emballer/de l'exportateur, ce qui renforce la réputation des pays d'origine.
-